

	Académie :	Session :
	Examen ou Concours :	Série :
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
NE	Epreuve/sous-épreuve :	
	NOM :	
RIEN	(en majuscule suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse)	N° du candidat
	Prénoms :	
	Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)
ECRIRE	-----	
DANS	Examen ou Concours :	Série* :
	Spécialité/option :	
CE	Repère de l'épreuve :	
	Epreuve/sous-épreuve :	
CADRE	(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)	
	Note : <input type="text" value="20"/>	Appréciation du correcteur :
	* Uniquement s'il s'agit d'un examen	

*Si votre composition
comporte plusieurs
feuilles, numérotez-les
et placez les intercalaires
dans le bon sens.*

BEP LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION

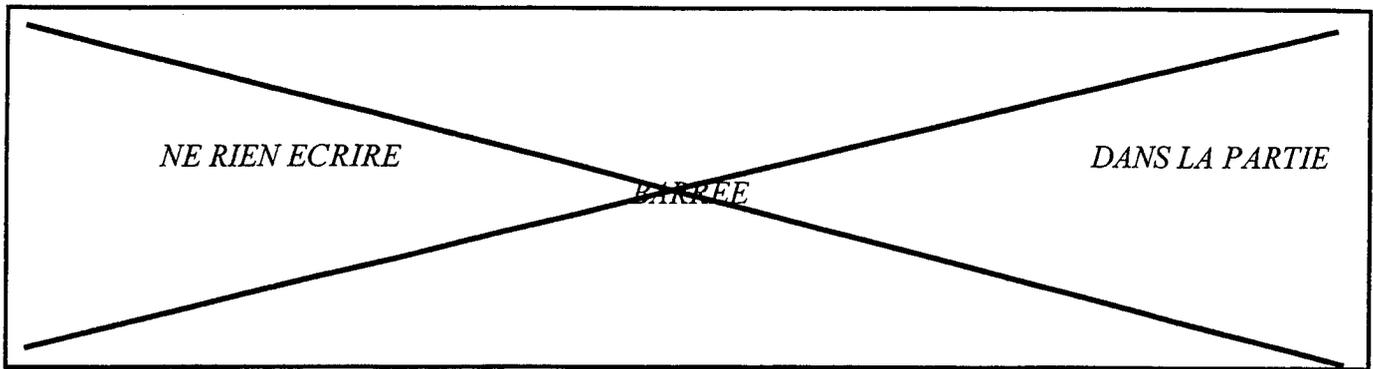
BEP VENTE ACTION MARCHANDE

EP3

CONTROLE PONCTUEL

Dossier Sujet

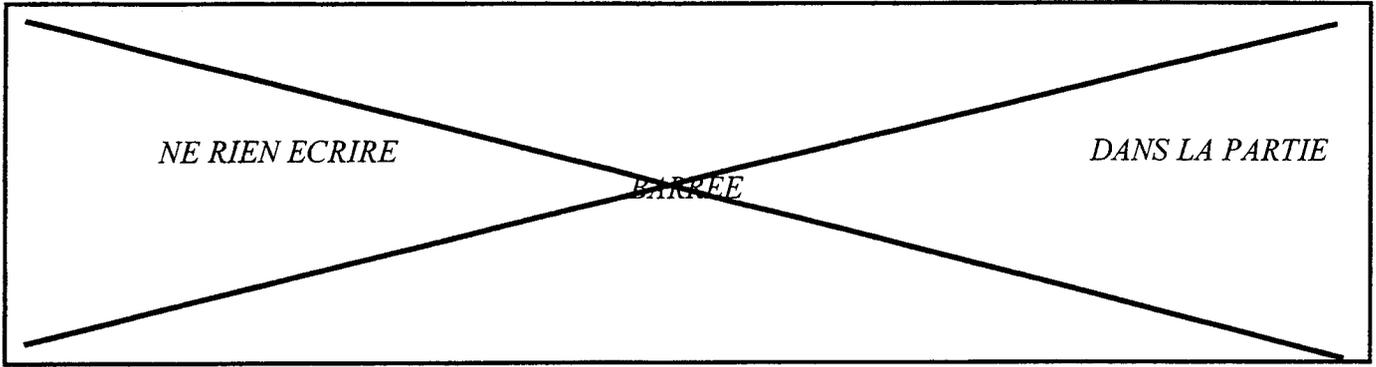
Groupement inter académique II	Session 2004	Facultatif : 030CB04
Examen et spécialité BEP LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION BEP VENTE ACTION MARCHANDE		
Intitulé de l'épreuve EP3 Epreuve Economique et Juridique – EP3		
Type SUJET	Facultatif : date et heure	Durée 1 heure
		Coefficient 2
		N° de page / total 1/8



EPREUVE EP3 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

TRAVAIL A EFFECTUER		
On donne	On demande	On exige
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un article de presse Le télégramme 4/04/03 ▪ Un article de presse Le télégramme 01/03/03 	<ul style="list-style-type: none"> • exploiter une documentation. • exploiter une documentation. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution globale et l'évolution de la structure de la consommation des ménages sont analysées. - Les disparités de consommation des ménages sont analysées. - Les principes de liberté publique sont appliqués à l'organisation et au fonctionnement de la justice.

SAVOIRS ASSOCIES A MOBILISER
5.1.3 ou 4.1.3 La répartition La consommation L'épargne
5.2.1 ou 4.2.1 Le cadre de la vie juridique Principales juridictions et compétences



PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

A partir de l'annexe 1, vous répondez aux questions suivantes :

1.1 – Comment peut on définir la consommation ? /1

.....
.....

1.2 – Comment s'appelle la partie du revenu disponible qui n'est pas consommée ? /1

.....
.....

1.3 – Comment a évolué la consommation /2
a) en mars 2003 ?
b) sur un an ?

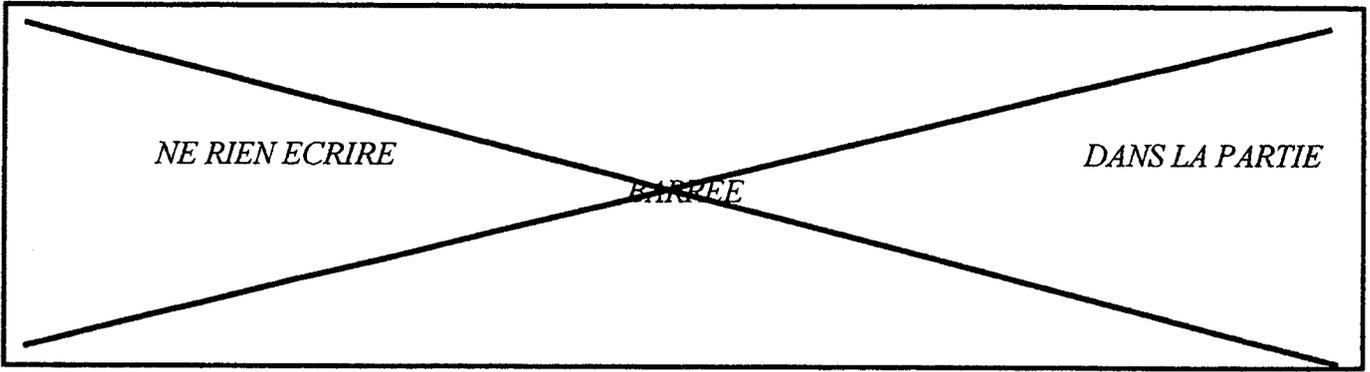
.....
.....

1.4 - L'article porte sur « la chute du moral des ménages », quelles en sont les causes principales ? /1

.....
.....

1.5 – Quel poste a vu sa consommation baisser de façon très significative ? /1

.....
.....
.....



1.6 – Les prix ont augmenté en mars 2003

/1

- a) de combien ?
- b) pour quelles raisons ?

.....
.....
.....

1.7- Quel organisme calcule l'indice des prix ? Donnez la signification de ce sigle.

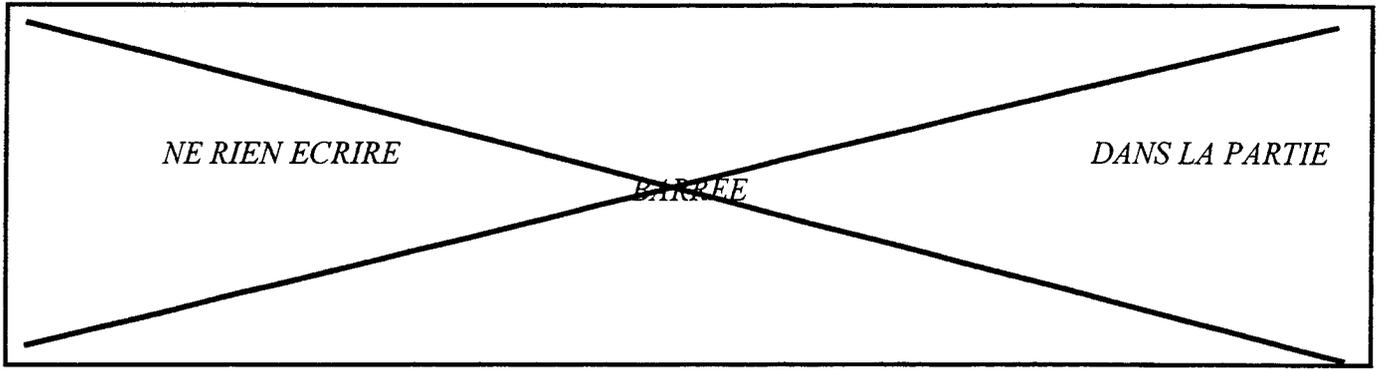
/1

.....
.....

1.8 – Proposer une définition succincte de l'inflation.

/1

.....
.....
.....



DEUXIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET SOCIAL

A partir de l'article du journal « Le Télégramme » (Annexe 2) vous répondez aux questions suivantes :

2.1 – Devant quel tribunal cette affaire a-t-elle été jugée ? /1

.....

2.2 – Préciser la compétence de ce tribunal. /1

.....

.....

2.3 – Comment est-il composé ? Quelle est sa particularité ? /3

.....

.....

2.4 – Que reproche-t-on aux 3 accusés ? /2

.....

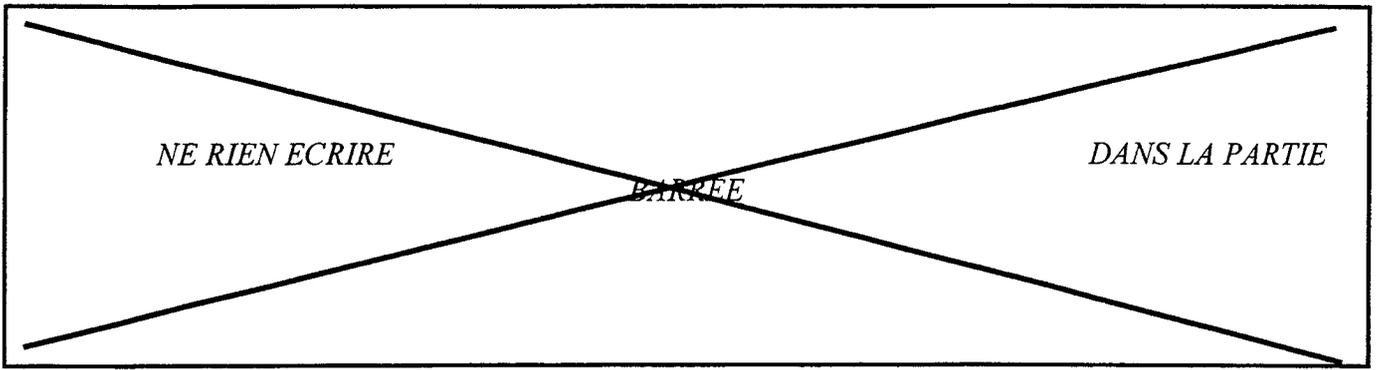
.....

.....

2.5 – Au nom de qui interviennent les parties civiles ? /1

.....

.....



2.6 – Les condamnés peuvent ils contester ce jugement devant un autre tribunal ? Si oui, lequel ? /1

.....
.....
.....
.....

2.7 – Indiquer pour chacun des accusés concernés quels sont les avocats intervenant dans cette affaire ? /2

.....
.....
.....

Annexe 1

Extrait du Télégramme – Avril 2003

Les ménages résistent

La consommation des ménages français a mieux résisté en mars que ne le laissent supposer les précédents indicateurs, avec une augmentation de 0,3 % des dépenses, mais son évolution reste modérée sur le long terme et menacée par la montée du chômage.

La légère hausse des dépenses des ménages en produits manufacturés apparaît comme un signe positif pour l'économie nationale après la baisse de 0,7 % enregistrée en février (révisé de surcroît à la baisse de 0,2 point), selon les données corrigées des variations saisonnières publiées hier, par l'INSEE.

D'autant plus que les derniers indicateurs « laissent craindre le pire », selon plusieurs économistes, en particulier l'étude mensuelle de l'INSEE qui avait vu le moral des ménages plonger-début avril à un niveau jamais atteint depuis décembre 1996.

Cette chute du moral des ménages, ininterrompue depuis novembre dernier sous le coup du ralentissement de la croissance, de la hausse du chômage et des incertitudes géopolitiques, laissait craindre une nouvelle baisse de leurs dépenses, qui soutiennent quasiment à elles seules la croissance depuis près de deux ans, alors que les entreprises n'investissent plus.

Or, il n'en a rien été et « la consommation des ménages français surprend et résiste » en mars, souligne Alexandre Bourgeois (Natexis Banques populaires).

Cette progression est due en particu-



lier à une hausse de 0,4 % des dépenses dans le champ du commerce (hors automobile, pneus, pièces détachées et produits médicaux), qui avaient chuté de 1,2 % en février, a précisé l'INSEE.

Un changement de comportement

La consommation continue de soutenir la croissance économique françai-

se, ce qui est une bonne nouvelle, selon un sentiment partagé par les économistes.

« En dix ans, les consommateurs français ont fondamentalement changé de comportement », estime M. Bourgeois, notant que la guerre en Irak n'a pas fait flancher leur consommation, contrairement à la guerre du Golfe de 1991.

La chute de moral des ménages ne

s'est pas répercutée sur leurs dépenses. Les Français ont préféré « mettre un peu moins d'argent de côté pour maintenir leur consommation », sans pour autant puiser dans leur épargne.

Mais ce rebond de consommation, s'il vient corriger la forte baisse de février ne doit pas cacher une tendance de long terme plus modérée, et un contexte économique et social qui reste inquiétant.

Bonne tenue des produits manufacturés

Selon l'INSEE, les dépenses de consommation en produits manufacturés ont progressé de 1,4 % par rapport à mars 2002, et de 1,0 % sur l'ensemble du premier trimestre de 2003.

En tendance, la modération se confirme avec une progression de 1,4 % en rythme annuel, contre 1,7 % en février et 2,8 % en janvier.

« Cette modération des dépenses devrait s'affirmer au second trimestre. La confiance des ménages s'est fortement détériorée avec une inquiétude croissante sur le marché de l'emploi. Si le conflit armé irakien a été rapide, toutes les incertitudes ne sont pas levées. La consommation des ménages devrait progresser de 1,3 % cette année après 1,8 % en 2002 », estime Olivia de Kersauson (CCF).

Quant à la tendance à court terme, elle reste « relativement faible » parce qu'« il n'est pas attendu de soldes en avril et mai » et que « les ménages sont très inquiets sur la situation économique en général et sur leur situation personnelle en particulier ».

Prix : la hausse de 0,5 % se confirme

Les-prix à la consommation des ménages ont progressé de 0,5 % en mars par rapport à février, selon l'indice définitif publié hier par l'INSEE. Sur un an, l'inflation s'élève à + 2,6 % en France.

Cette hausse de 0,5 % en mars, qui intervient après celles de 0,7 % en février et de 0,2 % en janvier, s'explique notamment par « le renchérissement des prix de l'habillement et des chaussures » après les soldes d'hiver.

L'indice de mars est également le résultat de la poursuite de l'augmentation des prix du pétrole et, dans une moindre mesure, de l'alimentation et des services.

NE RIEN ECRIRE

DANS LA PARTIE

BARREE

Annexe 2

Couple assassiné 29 et 30 ans aux accusés

St Brieuc (22) Après 5 jours de procès, la cour d'assises a rendu son verdict, hier. Pour avoir assassiné Laetitia Berthomé et James Teigny, le 1^{er} juin 2000 à Ploufragan, Patrice Momy a été condamné à 30 ans de réclusion criminelle et Gérard Dimino à 29 ans. Leur complice Stéphane Boudry écope de 12 années.

30 ans à l'un, 29 à l'autre. Manifestement, la cour a voulu faire une distinction de principe. A-t-elle pointé du doigt l'attitude de Momy pendant le procès ? Ou considéré que sa haine avait constitué le point de départ du drame ?

Jusqu'à la dernière minute, Momy et Dimino se sont rejété les responsabilités. Regardant les familles, Gérard Dimino jure : "je n'ai pas tué Laetitia, je n'ai pas tué James." Droit dans les yeux, Patrice Momy les assure du contraire : « je dis toute la vérité depuis 31 mois ». Où est-elle cette vérité ? Pour le défenseur de Dimino, Me Labat, le menteur s'appelle Momy. Les parties civiles n'ont-elles pas fini de se convaincre de la culpabilité de Momy ?

D'un côté, Momy le calculateur, l'irresponsable qui n'a qu'un but : "faire porter le chapeau aux autres". De l'autre Dimino, l'ancien légionnaire. Un type franc, carré, règle, qui a le respect de la parole et assume ses responsabilités, insiste Me Labat. Et même si. S'il avait tué, ce professionnel aurait-il tiré dans le dos ? « En aucun cas. Il aurait visé la tête ou le cœur » affirme l'avocat. Qui s'approche des jurés et leur répète à plusieurs reprises : « Dimino n'a pas tué. Il n'a pas tué ! Si vous ne faites pas la différence, ce n'est pas la justice ».

La justice pour Me Katel Baudimant, c'est aussi dépasser les impressions. Momy est apparu distant, fuyant, voire antipathique durant l'audience ? Face aux jurés, son avocate cherche à en endosser la responsabilité : « Je l'ai peut-être mal conseillé. Mais s'il s'était excusé devant les familles, on l'aurait sans doute accusé de manquer de sincérité.

Pour la défense de Patrice Momy, Me Billaud prend le relais. Un avocat au verbe généreux, qui jette des brassées de fleurs empoisonnées. Les yeux mi-clos, il complimente le Président Buckel, « qui ne manifeste jamais son opinion durant l'audience. Il félicite l'avocat général Petitjean pour ses déductions dignes d'Hercule Poirot. Et il loue le talent de son confrère Labat, habile fabricant de postulats et autres syllogismes. Car dans le fond, Me Billaud en est sûr, les certitudes sont énormes. D'un côté, Momy, «un petit minable déboussolé» et de l'autre, Dimino, «le pro, l'homme au sang froid, le légionnaire qui apprend à lester les corps et à donner la mort» Me Billaud prononce une phrase lourde de sens : « Monsieur Dimino, j'ai la certitude qu'au moins une fois, vous avez tué ».

Stéphane Boudry, lui, n'a tué personne. Mais comme les 2 autres, il a prémédité. « Incapable d'anticiper, ce complice se retrouve embarqué dans une situation qui le dépasse » analyse son avocate. Me Cadoudal cite le rapport du psychologue. L'expert s'est déclaré surpris par «les flashes post traumatiques» de Boudry, une situation rare chez un agresseur. « Ce n'est pas un homme dangereux, il a besoin d'être accompagné » résume Me Cadoudal

Vincent Lagoguey – Le télégramme 01/03/03